

Berlin, le 26 septembre 2024

Développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie

Le « Programme de développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie » vient en aide à la société civile pour qu'elle joue son rôle d'acteur majeur du développement de la démocratie et soutienne les processus de transformation continus dans les pays visés par le programme. À travers ce dernier, le gouvernement fédéral subventionne des mesures **destinées à établir ou développer des structures permanentes de coopération au niveau de la société civile entre actrices et acteurs non étatiques démocratiques d'Allemagne et des pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) ou de Russie. L'enjeu est la coopération et une répartition équitable des tâches entre les partenaires des projets en Allemagne et dans les pays du programme concernés.** Cela englobe tout l'éventail des projets culturels et éducatifs (notamment médias, sciences, éducation – formation professionnelle comprise –, culture, langues, sport et travail de jeunesse).

Alors que la guerre d'agression russe menée en violation du droit international contre l'Ukraine en est à sa troisième année et que les espaces ne cessent de se réduire pour **les actrices et acteurs de la société civile ainsi que leurs structures**, leur apporter un soutien reste déterminant dans tous les pays visés par le programme. Au vu de ces développements, notre **intérêt principal, pour le cycle 2025 du Partenariat oriental et de la Russie**, reste (1) la **consolidation et le rétablissement des structures de la société civile dans le contexte de l'intégration et de la coopération européennes** ; (2) le renforcement de la **résilience vis-à-vis des tentatives de déstabilisation menées par la Russie et le soutien à une information indépendante, neutre et inclusive**, à travers la professionnalisation, la mise en réseau et le maintien dans leur emploi de journalistes et actrices et acteurs de la société civile – y compris dans leur exil provisoire –, et (3) **l'accroissement de la participation politique et sociale des femmes et des groupes marginalisés et vulnérables**, dans l'esprit des lignes directrices de la diplomatie féministe.

À travers ces mesures, nous voulons renforcer dans leur travail la société civile des pays du Partenariat oriental mais aussi la société civile démocratique de Russie et du Bélarus et accroître la résilience vis-à-vis de la désinformation dans la société. Les échanges, les actions culturelles incitant au débat sur les valeurs communes et les droits humains ainsi que les projets de formation universitaire, professionnelle et sociopolitique pour les jeunes peuvent inciter un plus grand nombre de personnes à s'engager sur le plan social.

I. Tous les projets doivent poursuivre au moins l'un des objectifs généraux suivants :

1. Renforcer le pluralisme et la résilience en vue d'appuyer la diversité des opinions et des médias et de lutter contre la désinformation.

L'idée du pluralisme est un élément clé constitutif des démocraties modernes. La légitimité de ces dernières réside avant tout dans la reconnaissance et le respect de la diversité des opinions, des intérêts et des objectifs au sein de la société.

Les projets soutenus dans le cadre du programme pour le Partenariat oriental et la Russie promeuvent l'établissement et le développement de la diversité de l'information, des opinions et des médias, qui combattent la désinformation et accroissent la résilience. Seront pris en considération en priorité les projets pouvant contribuer à la résilience des sociétés contre les informations non fiables ou fausses, grâce au renforcement et à la qualification des actrices et acteurs médiatiques, ainsi qu'à un meilleur accès à des offres médiatiques (locales) pluralistes et de qualité. Les projets doivent en outre permettre aux journalistes et aux professionnels des médias en exil provisoire de continuer à exercer le métier qui est le leur jusqu'à ce qu'un retour dans leur pays d'origine soit possible.

2. Encourager le débat de valeurs et le respect des droits humains en vue d'approfondir la compréhension mutuelle.

Ce sont avant tout les projets d'échange et les projets culturels qui peuvent être subventionnés au titre de cet objectif. Les mesures de rencontre doivent permettre d'échanger sur les valeurs fondamentales comme le respect des droits humains, la légalité de l'action administrative, l'indépendance de la justice, le droit de la personne à la vie et au libre épanouissement ainsi que le principe de la décision majoritaire. La défense commune de ces valeurs favorise également la compréhension mutuelle au sein de la région du Partenariat oriental et de la Russie et permet de sensibiliser l'Allemagne à ces pays.

Sont éligibles les mesures destinées à transmettre et à renforcer ces fondamentaux dans le cadre d'échanges au sein de la société civile ou d'actions culturelles et qui contribuent à la création de réseaux dans la société civile des pays partenaires. Un soutien est également destiné aux initiatives destinées à donner en Allemagne une visibilité aux identités autonomes des pays du Partenariat oriental.

3. Créer des perspectives d'avenir et amorcer la transformation démocratique en vue de consolider les démocraties, de combattre la corruption, d'œuvrer à un rapprochement avec l'UE et, dans le même temps, de créer des possibilités d'éducation individuelles.

Peuvent être subventionnées dans le cadre de cet objectif les initiatives visant à renforcer les aspirations démocratiques afin d'offrir à tous des perspectives d'avenir sûres au sein de la société. En Ukraine en particulier, notre priorité consiste à soutenir les processus de transformation ainsi qu'à préserver et rétablir les structures de la société civile détruites par la guerre d'agression russe. De plus, nous soutenons spécifiquement les projets tenant compte de la perspective d'adhésion de l'Ukraine, de la République de Moldova et de la Géorgie à l'UE. Sont par ailleurs éligibles les actions universitaires, professionnelles et sociopolitiques

de formation et de perfectionnement qui incitent un plus grand nombre de personnes à s'engager sur le plan social et qui permettent la participation politique et sociale.

4. Appuyer le dialogue et le rapprochement ; des mesures de confiance dans la perspective de surmonter les conflits régionaux.

Sont éligibles les mesures de prévention et de gestion des crises utilisant des instruments du domaine culturel et éducatif dans les conflits régionaux non résolus et qui posent ainsi les jalons d'une future entente. Pour l'année 2025, cet objectif s'adresse en particulier aux pays du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) et à la République de Moldova. En outre, dans le contexte de la guerre d'agression russe, des citoyennes et citoyens ukrainiens, russes et biélorussiens ont quitté leur pays et se sont installés dans d'autres pays du Partenariat oriental parce qu'ils subissaient des menaces et des répressions en raison de leurs convictions. Les projets visant à rapprocher ces personnes de la société (civile) de leur nouvelle patrie peuvent également être subventionnés.

II. Pour l'année 2025, la priorité sera accordée aux projets abordant l'un des objectifs prioritaires suivants :

1. Consolidation et rétablissement des réseaux de la société civile dans le contexte de l'intégration et de la coopération européennes

La guerre d'agression russe a posé d'immenses défis pour le travail des actrices et acteurs de la société civile, notamment du fait de la restriction croissante des espaces de la société civile. Nous voulons continuer à renforcer les structures non étatiques et à soutenir le rétablissement de la société civile, notamment dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE – Géorgie, République de Moldova et surtout Ukraine, y compris dans la foulée de la Conférence pour la reconstruction de l'Ukraine qui s'est tenue à Berlin en juin 2024 – ainsi qu'en Arménie. Nous entendons encourager davantage les projets apportant une contribution en appui au processus de rapprochement avec l'UE et soutenant les réformes nécessaires, par exemple à travers un engagement pour la promotion de la démocratie, l'état de droit et la lutte contre la corruption.

Cette contribution est également apportée par des formats d'échange et de rencontre entre jeunes spécialement axés sur l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine.

2. Renforcement de la résilience vis-à-vis des tentatives de déstabilisation menées par la Russie et soutien à une information indépendante, neutre et inclusive

Il convient de soutenir les projets faisant obstacle aux campagnes de désinformation et aux infos, contribuant à l'éducation aux médias des personnes qui ne sont pas nées avec le numérique et favorisant une consommation consciente, autonome et critique des médias. Cela inclut notamment la professionnalisation, la mise en réseau et formation continue de journalistes et de professionnels des médias. S'agissant de la Russie et du Bélarus, le programme soutient également la création et l'établissement de structures en exil provisoire. Préserver

la capacité de travail des professionnels des médias, principalement russes et biélorusses, où qu'ils se trouvent, encourage une consommation critique des médias et renforce indirectement les structures démocratiques des pays concernés. Une offre d'informations indépendante est garantie simultanément pour les personnes vivant dans ces pays et pour leurs ressortissantes et ressortissants en exil.

3. *Accroissement de la participation politique et sociale des femmes et des groupes vulnérables et marginalisés*

Cet objectif inclut des projets qui sensibilisent davantage le public à l'engagement social des femmes, des personnes LGBTQI et des groupes vulnérables ou marginalisés, et qui renforcent leur mise en réseau avec d'autres actrices et acteurs de la société civile. Dans le cadre de sa politique étrangère féministe, le gouvernement fédéral considère qu'il est essentiel que tous les groupes de la population soient associés à la prise de décision politique et que leur participation politique et sociale soit renforcée. Cela concerne également les femmes qui ne sont toujours pas suffisamment représentées dans la sphère (pré)politique.

Sont particulièrement visés les projets de collaboration avec des actrices et acteurs de la société civile qui sont menacés et avec des groupes vulnérables tels que des enfants et des jeunes, des personnes handicapées et des personnes LGBTQI, lorsque ces projets visent à renforcer leur participation politique et sociale, ainsi que les projets qui interviennent à l'écart des centres urbains, dans les régions rurales.

Conditions formelles (pour de plus amples informations, veuillez consulter la [FAQ](#)) :

Les projets de coopération avec la société civile peuvent être subventionnés s'ils sont réalisés **en Allemagne, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine ou en Russie** et si au moins deux organismes sont associés (l'un d'eux provenant d'Allemagne et au moins l'un d'eux provenant d'un des pays visés). Une participation à titre complémentaire d'organisations partenaires de **France** et/ou de **Pologne** est explicitement soutenue, dans le cadre de la coopération au niveau du Triangle de Weimar. Il est également possible de mener des projets avec des organisations partenaires se trouvant en exil provisoire.

Seuls les projets de la société civile peuvent être subventionnés, c'est-à-dire uniquement des actrices et des acteurs en dehors du domaine d'action de l'État et du monde économique.

Les fonds octroyés sont des fonds de projet, ce qui signifie qu'ils répondent au principe de l'annualité budgétaire. Les projets devraient donc, en principe, **s'achever** dans le courant de l'année 2025, c'est-à-dire **le 31 décembre 2025 au plus tard**. Le ministère fédéral des Affaires étrangères peut autoriser les projets dépassant l'année uniquement dans des cas exceptionnels motivés.

Le montant minimal de subvention est de 50 000 euros ; aucun montant maximal de subvention n'est fixé. Les esquisses de projet (en allemand ou en anglais) peuvent être soumises du 14 octobre au 08 novembre 2024, **uniquement** sur le site

<http://oepr.diplo.de>.

Vous trouverez sur ce site d'autres [informations et instructions](#) concernant la soumission des esquisses de projet. Les modifications ultérieures d'esquisses de projet déjà soumises et les envois hors délai ne sont pas admis.

Les bénéficiaires sont tenus en principe de présenter des déclarations d'affectation et rapports de projet conformes. L'Office fédéral des Affaires étrangères et le ministère fédéral des Affaires étrangères s'appuient sur ces documents afin de contrôler l'utilisation correcte des fonds et la bonne fin des projets et du programme dans son ensemble. Vous trouverez plus d'informations dans les [conditions annexes générales et spécifiques, dans la rubrique « Downloads »](#), ainsi que dans le cadre de la décision relative à votre demande.

Pour toute question, veuillez d'abord consulter la FAQ. Si vous n'y trouvez pas de réponse, l'équipe en charge du programme à l'Office fédéral des Affaires étrangères se tient à votre disposition. Veuillez envoyer un courriel à l'adresse oepr@bfaa.bund.de ou, pour des questions sur un contenu précis, à l'une des personnes en charge du programme au sein du ministère fédéral des Affaires étrangères :

M. Fabien Ness : +49 (0)30 1817 1376 / 601-1@diplo.de (Biélorus, Russie)

M^{me} Julia Luther : +49 (0)30 1817 4272 / 601-5@diplo.de (République de Moldova, Ukraine)

M^{me} Mariette Pfister : +49 (0)30 1817 7975 / 601-6@diplo.de (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie)

M. Daniel Demele : +49 (0)30 18 4730 14 101 / daniel.demele@diplo.de

En cas de **problèmes techniques** d'utilisation du site <http://oepr.diplo.de>, veuillez vous adresser directement à M^{me} Julia Meltke (tél. : +49 (0)30 18 4730 14125, courriel : bf-f-pf-1-17@auswaertiges-amt.de).